

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 3 juin 2014 à 19 h 30 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- |                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| 1- M. Frédérick Bédard | 4- M. Nicolas Mercier |
| 2- M. François Parent  | 5- M. Yvan Tanguay    |
| 3-                     | 6- M. Paul Lambert    |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 30.

### **1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2014 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2014
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de mai 2014 ;
- 5- Approbation des comptes à payer du mois de mai 2014 ;
- 6- Courrier ;
- 7- Rapport de voirie
- 8- Période de questions ;
- 9- Maire suppléant pour juillet, août et septembre 2014
- 10- Congrès FQM.
- 11- Demande de CPTAQ-Jacques Turcotte.
- 12- Demande d'intervention dans un cours d'eau.
- 13- Acceptation d'un nom d'un nouveau chemin privé- Chemin de la Montagne
- 14- Renouvellement de l'entente de travail de l'inspecteur de voirie
- 15- Approbation du projet de rénovation du 1764 Dublin
- 16- Demande d'autorisation de passage- du Tour CIBC Charles Bruneau
- 17- Travaux au parc des Chutes Lysander
- 18- Demande d'affichage de la Corporation de développement communautaire de l'Érable.
- 19- Projet de la surface multifonctionnelle
  - A) Adaptation des plans de Groupe Alco qui avaient été préparés en 2011
  - B) Offre de service pour les travaux d'électricité, de ventilation et de plomberie
  - C) Offre de service pour les services d'un architecte
  - D) Demande auprès de la Commission scolaire des Bois-Francs pour l'octroi d'une servitude pour le service d'électricité.
  - E) Autorisation de signatures des ententes entre la municipalité d'Inverness et la commission scolaire des Bois-Francs.
  - F) Demande d'appui auprès du Club de l'Âge d'or d'Inverness
- 20- Varia
  - A) Demande de dédommagement bris d'auto du 850 Rang 11
  - B) Demande de prolongation pour la conformité d'une fosse septique lot 162-24 R 3
  - C) Travaux de réfection des trottoirs :
    - 1) Demande d'une offre de services pour la localisation de l'emprise et le piquetage sur la rue Dublin.
    - 2) Demande d'une offre de services pour le contrôle des matériaux lors des travaux.

Séance ordinaire du 3 juin 2014

- D) Demande de la Caisse du Sud de Lotbinière
  - E) Représentant au Comité patrimonial du CLD de l'Érable
  - F) Approbation des panneaux de la rue des Fondateurs
  - G) Projet de bornes de recharge pour véhicules électriques
  - H) Remplacement de réservoir d'huile à chauffage édifice municipal
  - I) Demande au Réseau biblio
  - J) Demande d'autorisation pour installations de fils électriques sur des poteaux situés dans l'emprise de la municipalité.
  - K) Compte rendu rencontre avec le Groupe Hénault
- 21- Période de questions  
22- Levée de la séance

R-133-06-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

### **2-INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

R-134-06-2014 Proposé par le conseiller François Parent

Que monsieur le maire soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

### **3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2014**

R-135-06-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2014 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

### **4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE MAI 2014**

En vertu de l'article 5.1 du règlement 136-2013, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de mai 2014.

### **5-APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2014**

La directrice générale / secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des comptes à payer.

Le total des comptes à payer pour le mois de mai est de : **192 340.40 \$**

R-136-06-2014 Proposé par le conseiller François Parent

Que les comptes du mois soient payés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

### **20- VARIA**

#### **B) Demande de prolongation pour la conformité d'une fosse septique lot 162-24 R 3**

Copie de la demande est donnée aux membres du conseil et lecture de celle-ci est faite.

Séance ordinaire du 3 juin 2014

Ce point sera discuté ultérieurement car la municipalité doit faire des vérifications supplémentaires avant de rendre sa décision au demandeur.

## **6- COURRIER**

*Mimi Verreault*

Vous invite au 2<sup>ième</sup> rendez-vous en Art à l'Académie qui se tiendra le samedi 7 juin de 13 h à 19 h et le dimanche 8 juin de 10 h à 17 h. Un collectif de 21 artistes professionnels sculpteurs et peintres y seront représentés.

*Ministère des Transports Québec*

Nous a fait parvenir une copie des inspections des ponts situés sur le réseau municipal. Une copie a été remise aux membres du conseil ainsi qu'à James Dempsey inspecteur en voirie de la municipalité.

*Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC)*

Vous invite à leur assemblée générale annuelle qui se tiendra le jeudi 5 juin à 19 h 00 au centre multifonctionnel Promutuel à St-Pierre Baptiste.

*Tourisme Centre-du-Québec*

Vous invite à une journée de familiarisation qui se tiendra le jeudi 19 juin. L'objectif de cette journée est de former les gens de première ligne : préposés à l'information touristique, réceptionniste et responsable de l'accueil.

*Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC)*

Nous a fait parvenir une offre de services pour une meilleure gestion de l'eau. En effet, ce groupe a développé une expertise diversifiée dans plusieurs domaines liés à l'eau qui peuvent nous faciliter la tâche pour mettre à niveau nos différents règlements gouvernementaux dont la municipalité à la responsabilité.

*Bios-consultants*

Cette firme nous offre ses services. Bios-consultants est une firme de biologistes-conseil d'expérience se spécialisant dans la réalisation d'études du milieu naturel, notamment les milieux humides, l'érosion des berges et les habitats aquatiques.

*Centre d'action bénévole de l'Érable*

Vous remercie de votre soutien financier lors de la soirée hommage aux bénévoles qui s'est tenue le 10 avril.

*Fondation québécoise du cancer*

Cette fondation vous demande une aide financière pour leur campagne 2014.

## **7- RAPPORT DE VOIRIE**

L'inspecteur fait son rapport.

## **8- PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **9- MAIRE SUPPLÉANT POUR JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 2014**

R-137-06-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que Monsieur Yvan Tanguay soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août et septembre 2014.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

## **10- CONGRÈS DE LA FQM**

**Ce point sera discuté ultérieurement**

## **11- DEMANDE DE CPTAQ- JACQUES TURCOTTE**

**Attendu que** la municipalité d'Inverness a pris connaissance de la demande M. Jacques Turcotte, laquelle consiste désir d'aplanir une butte de gravier dans son champs agricole en y exploitant le gravier s'y retrouvant. La demande vise une utilisation autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière.

**Attendu que** la demande se situe sur une partie du lot 465-P du cadastre du canton d'Inverness, et est d'une superficie approximative de 4 600 m<sup>2</sup>.

**Attendu qu'en** conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité d'Inverness doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par M. Jacques Turcotte.

**Attendu qu'en** vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation.

**Attendu que** le potentiel agricole du lot faisant l'objet de la demande se caractérise par un sol de classe 7, selon la carte de l'inventaire des potentiels agricoles de l'ARDA, et comportant des limitations de sols rocheux (P) et de topographie (T) à divers endroits, selon la carte et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada (ARDA).

**Attendu que** les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture son difficile en raison de la présence d'une butte de gravier d'une hauteur approximative de 10 pi et que l'enlèvement de l'amoncèlement permettra un meilleur aménagement de la propriété, ce qui en favorisera son utilisation et son développement.

**Attendu qu'il** y aura des conséquences positives sur les activités agricoles déjà existantes et futures car la demande vise l'amélioration de la propriété dans le but d'améliorer son exploitation et ne modifiera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins dans le futur.

**Attendu qu'il** n'y a pas de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale et ce, en raison de la nature de la demande et que le bâtiment d'élevage le plus près se situe à environ 1150 mètres de distance au sud-est.

**Attendu qu'en** vertu de la nature de la demande, soit l'enlèvement de la butte de gravier sur la propriété, celle-ci ne peut être située à un autre endroit dans la municipalité d'autant plus que cet usage n'est pas autorisé en zone non-agricole.

**Attendu que** l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée car l'exploitation est déjà existante sur la propriété et qu'on retrouve déjà plusieurs exploitations de sablières / gravières dans la municipalité (bassin de la rivière Bécancour), ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant.

**Attendu que** la demande d'exploitation de gravier n'aura pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région.

**Attendu que** la nature de la demande ne crée pas d'impacts négatifs sur la propriété foncière pour y pratiquer une agriculture viable, mais risque plutôt de l'améliorer.

**Attendu que** la demande a un effet positif sur le développement socio-économique de la municipalité en permettant d'améliorer la situation de l'exploitation de la propriété.

**Attendu que** cette demande devra également faire l'objet d'un certificat d'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP) et satisfaire à des normes reconnues.

**Attendu que** la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci.

R-138-06-2014 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness donne son appui à la demande de Monsieur Jacques Turcotte. Le lot visé par cette demande est le P 465 du rang VII Canton d'Inverness.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

### **12- DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU**

Cette demande est pour faire l'entretien d'un cours d'eau, le principal intéressé dans ce dossier est Monsieur Gilles Pelletier. Les travaux touchent les lots P476 et P489 du Rang 7 à Inverness.

Le demandeur désire enlever, sur une longueur de 471 mètres, les sédiments accumulés au cours des années pour faciliter l'écoulement de l'eau.

Attendu que la MRC de l'Érable a le mandat pour l'exécution des travaux dans les cours d'eau ;

Attendu que les travaux se concrétisent ;

Attendu que l'objectif de la MRC est de conserver et d'améliorer progressivement la qualité générale des eaux coulant sur son territoire ;

Attendu que des interventions directes dans les cours d'eau ont potentiellement des impacts sur le régime hydrique, sur la recharge des nappes, sur la qualité de l'eau en général, sur les activités humaines ainsi que sur la faune et la flore ;

Attendu que des interventions directes dans les cours d'eau sont également susceptibles d'amplifier le phénomène d'érosion des berges et des sols sur notre territoire;

Attendu que les embouchures de fossés, de rigoles et de drains souterrains, le piétinement des animaux, des différents travaux agricoles (préparation du sol, des berges, fertilisation,...) sont causes non-négligeables de détérioration des cours d'eau, des sols, des berges, des talus et de l'environnement en général;

Attendu que les coûts des travaux seront partagés entre les intéressés selon la longueur de rive en propriété.

R-139-06-2014 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que la municipalité d'Inverness autorise la demande d'intervention dans un cours d'eau faite par Monsieur Gilles Pelletier.

Que la municipalité d'Inverness accepte de payer les frais d'entretien et les autres frais connexes du cours d'eau en titre à la MRC de l'Érable et de répartir par la suite ces frais entre les intéressés selon la longueur de rive en propriété.

Que Madame Sonia Tardif et /ou Madame Claudette Gagné soient autorisées à signer la demande d'intervention au nom de la Municipalité d'Inverness.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

### **13- ACCEPTATION D'UN NOM D'UN NOUVEAU CHEMIN PRIVÉ – CHEMIN DE LA MONTAGNE**

R-140-06-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness accepte le nom Chemin de la Montagne pour le nouveau tronçon qui sera situé au Sud du Chemin de la Seigneurie et sera parallèle au Lac Joseph. Ce chemin est d'ordre privé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**14- RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR DE VOIRIE**

R-141-06-2014 Proposé par la conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise la directrice générale Madame Sonia Tardif à signer l'entente de travail de l'inspecteur municipal pour la période du 1 mai au 31 décembre 2014 au nom de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**15- APPROPRIATION DU PROJET DE RÉNOVATION DU 1764 DUBLIN**

**Attendu que** le demandeur souhaite faire le remplacement de certaines fenêtres, apporter des changements aux dimensions et aux emplacements de certaines autres fenêtres, procéder à l'enlèvement de la porte et du balcon en façade sur l'étage du bâtiment et l'ajout d'une porte en façade au rez-de chaussée du bâtiment .

**Attendu que** le projet doit obtenir l'approbation de la municipalité de par le règlement 140-2014 qui prévoit que tous les travaux relatifs à la construction, l'addition, la reconstruction, la restauration la transformation ou l'agrandissement, incluant ou non des éléments d'architecture secondaire (porche, galerie, balcon, etc.), de tout bâtiment principal ou partie de bâtiment principal y sont assujettis;

**Attendu que** le projet respect les objectifs spécifiques suivants; soit l'article 3.2.2 du règlement 140-2014 qui traite de la construction et d'architecture :

**Objectifs spécifiques 2 :**

- L'architecture des bâtiments doit rechercher l'harmonie avec le milieu dans le style architectural, le gabarit, le type de matériaux utilisés, les couleurs et l'intégration d'éléments architecturaux tels que l'ornementation, les ouvertures et autres.
- L'architecture doit être également recherchée l'harmonie envers le bâtiment lui-même.

**Objectif spécifique 3:**

- La composition architecturale d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments est intégrée.

**Objectif spécifique 4:**

- Favoriser l'harmonisation des gabarits et des hauteurs entre les bâtiments.

**Objectif spécifique 5:**

Séance ordinaire du 3 juin 2014

- Favoriser des interventions physiques de qualité sur les bâtiments et compatibles avec leur architecture et le milieu.

**Attendu que** le projet de construction a un impact sur l'augmentation de la valeur de la propriété et par le fait même sur l'augmentation de la richesse foncière de la municipalité;

**Attendu que** le projet favorise le développement harmonieux de la municipalité;

R-142-06-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness donne son approbation au projet de rénovation du 1764 Dublin tel que présenté par le propriétaire.

Que soit remercié le demandeur pour son projet qui aura un impact positif pour la municipalité.

Qu'un permis de rénovation soit délivré par l'inspecteur Monsieur Yannick Faucher.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**16- DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE - TOUR CIBC CHARLES BRUNEAU**

Le tour CIBC Charles Bruneau sera présenté du 1<sup>er</sup> au 4 juillet. Une demande d'autorisation de passage est adressée à la municipalité car cette année, les participants passeraient à Inverness le 2 juillet vers 14 h 15.

R-143-06-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness autorise le passage du tour CIBC Charles Bruneau sur son territoire le 2 juillet 2014.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**17- TRAVAUX AU PARC DES CHUTES LYSANDER**

**Considérant qu'il** est important pour la municipalité que le parc des chutes Lysander demeure sécuritaire pour les visiteurs;

R-144 -06-2014 Proposé par la conseiller Nicolas Mercier

Que la municipalité d'Inverness autorise les travaux suivants au parc des chutes : prolongement de la clôture existante, réparation d'une table, réparation d'un banc, réparation du garde-corps longeant la rivière, réparation de la clôture de bois à l'entrée du parc et réparation des poteaux de béton qui soutiennent la barrière à l'entrée du parc.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**18- DEMANDE D'AFFICHAGE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE L'ÉRABLE**

Cet organisme demande s'il est possible d'installer un de leur panneau sur le territoire de la municipalité du 17 octobre au 17 novembre.

R-145-06-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la demande d'affichage de la corporation de développement de l'Érable sur le terrain de l'édifice municipal.

Que cet organisme installe et démontre eux-mêmes leur panneau d'affichage.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**19- PROJET DE LA SURFACE MULTIFONCTIONNELLE**

**A) Adaptation des plans de Groupe Alco qui avaient été préparés en 2011.**

R-146 -06-2014 Proposé par le conseiller Francois Parent

Que la municipalité d'Inverness accepte l'offre de service de Groupe Alco tel que présenté en date du 9 avril 2014 pour adaptation des plans qui avaient été préparés en 2011 et la surveillance des travaux pendant la construction.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**B) Offre de service pour les travaux d'électricité, ventilation et de plomberie**

R-147-06-2014 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que la municipalité d'Inverness accepte l'offre de service du groupe CME tel que présenté en date du 14 avril 2014 pour l'adaptation des plans préparés en 2011 et la surveillance des travaux pendant la construction.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**C) Offre de service pour les services d'un architecte**

R-148-06-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness accepte l'offre de service de François Dusseault architecte tel que présenté en date du 1<sup>er</sup> avril 2014 pour l'adaptation des plans qui avaient été préparés en 2011 et la surveillance des travaux pendant la construction.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**D) Demande auprès de la Commission scolaire des Bois-Francs pour l'octroi d'une servitude pour le service d'électricité.**

**Considérant que** pour alimenter la surface multifonctionnelle en électricité, il sera nécessaire d'installer des fils électriques aériens ou souterrains sur le terrain de l'école Jean XXIII;

**Considérant que** la municipalité ne veut pas endommager le pavage de la cour de l'école pour faire ces travaux d'installation des fils électriques;

R-149-06-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la municipalité demande à la Commission scolaire de lui octroyer une servitude pour installer des fils électriques sur le coté sud-ouest du stationnement et de la cour asphaltée de l'école Jean XXIII, dans le gazon.

Que le maire Monsieur Michel Berthiaume et la directrice générale Madame Sonia Tardif ou la directrice générale adjointe Madame Claudette Gagné soient autorisés à signer la servitude intervenue avec la Commission scolaire des Bois-francs au nom de la municipalité d'Inverness.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**E) Autorisation de signatures des ententes entre la municipalité d'Inverness et la Commission scolaire des Bois-Francs.**

**Considérant que** les élèves et le personnel de l'école Jean XXIII utiliseront la surface multifonctionnelle pour l'organisation d'activités;

**Considérant que** la municipalité demande à la Commission scolaire des Bois-Francs de se brancher au puits d'eau potable de l'école Jean XXIII afin d'approvisionner le bâtiment en eau pour l'opération des appareils de plomberie des salles d'eau (lavabos, toilettes et douches) du rez-de-chaussée et de la salle d'eau (lavabo et toilette) de l'étage de la surface multifonctionnelle;

**Considérant que** la municipalité demande à la Commission scolaire des Bois-Francs de se brancher au réseau d'égouts sanitaires de l'École Jean XXIII;

**Considérant que** des ententes sont intervenues entre la municipalité et la Commission scolaire des Bois-Francs pour préciser les services rendus;

R-150-06-2014 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le maire Monsieur Michel Berthiaume et la directrice générale Madame Sonia Tardif ou la directrice générale adjointe Madame Claudette Gagné soient autorisés à signer les ententes intervenue en mai 2014 avec la Commission scolaire des Bois-francs pour et au nom de la municipalité d'Inverness.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

#### **F) Demande d'appui auprès du Club de l'Âge d'or d'Inverness**

**Considérant que** le Club Idéal de l'âge d'or d'Inverness demande à la municipalité son appui pour faire une demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons pour un projet d'aménagement d'un local situé dans la surface multifonctionnelle de la municipalité;

**Considérant** qu'à plusieurs reprises le Club Idéal de l'âge d'or a demandé à la municipalité de lui fournir un local répondant à ses besoins pour organiser des rencontres et des activités;

**Considérant que** le projet proposé par le Club de l'âge d'or est directement en lien avec la politique familiale de la municipalité et son plan d'action qui a comme objectif l'amélioration la qualité de vie des aînés et des familles de notre communauté;

**Considérant que** tous les frais d'entretien du local seront à la charge de la municipalité;

R-151-06-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness appuie la demande faite par le Club de l'âge d'or d'Inverness, auprès du programme Nouveaux horizon, pour l'aménagement d'un local qu'il pourra utiliser pour ses activités.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

#### **20- VARIA**

##### **A) Demande de dédommagement bris d'auto du 850 Rang 11**

Copie de la demande est donnée aux membres du conseil et lecture de celle-ci est faite.

##### **C) Travaux de réfection des trottoirs :**

**1- Demande d'une offre de services pour la localisation de l'emprise et le piquetage sur la rue Dublin.**

R-152-06-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la municipalité d'Inverness demande une offre de services à l'arpenteur Michel Benjamin pour la localisation de l'emprise municipale et le piquetage sur une distance de 850 mètres approximativement dans le cadre des travaux de réfection des trottoirs sur la rue Dublin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**2- Demande d'une offre de services pour le contrôle des matériaux lors des travaux.**

R-153-06-2014 Proposé par le conseiller François Parent

Que la municipalité d'Inverness demande une offre de services à la Firme Inspect-Sol pour le contrôle des matériaux utilisés (qualité du béton) lors des travaux de réfection des trottoirs.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**D) Demande de la Caisse du Sud de Lotbinière**

**Considérant** le projet de relocalisation des locaux de la Caisse du Sud de Lotbinière à même l'édifice municipal;

**Considérant que** la Caisse du Sud de Lotbinière a besoin de plans préparés par un architecte afin d'obtenir ses autorisations pour aménager un local;

**Considérant que** les honoraires professionnels de l'architecte seront à la charge de la Caisse du Sud de Lotbinière ;

R-154-06-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness mandate l'architecte Monique Brunet pour la réalisation des plans dont a besoin la Caisse du Sud de Lotbinière pour l'aménagement d'un local dans l'édifice municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**E) Représentant au Comité patrimonial du CLD de l'Érable**

Ce point sera discuté ultérieurement

**F) Approbation des panneaux de la rue des Fondateurs**

Ce point sera discuté ultérieurement

**G) Projet de bornes de recharge pour véhicules électriques**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness désire se joindre au projet de bornes de recharge pour véhicules électriques de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE le projet consiste en l'implantation d'une (1) borne de recharge alimentée par le Circuit électrique d'Hydro-Québec dans chacune des municipalités ou ville de la MRC (deux pour la Ville de Plessisville);

ATTENDU QUE le montant total du projet est estimé à 106 952 \$, incluant les bornes, leur raccordement, ainsi que le temps alloué au projet;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a déposé une demande d'aide financière de 50 000 \$ au Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable pour la réalisation dudit projet;

Séance ordinaire du 3 juin 2014

ATTENDU QUE les municipalités ou villes devront fournir une contribution financière d'environ 35 952 \$ (excluant le temps consacré au projet) pour couvrir le manque à gagner;

EN CONSÉQUENCE,

R-155-06-2014 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

D'autoriser une contribution financière approximative de 3 268 \$ de la municipalité d'Inverness pour le financement du projet de bornes de recharge de la MRC de L'Érable et que la municipalité s'approprie la somme à même la réserve financière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

#### **H) Remplacement de réservoir d'huile à chauffage édifice municipal**

Considérant que la municipalité souhaite obtenir des informations supplémentaires avant de prendre sa décision concernant le système de chauffage de l'édifice municipal;

R-156-06-2014 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Que la municipalité d'Inverness demande aux assureurs Promutuel Appalaches une prolongation du délai jusqu'au 30 septembre 2014 pour faire les travaux de remplacement du réservoir d'huile à chauffage de l'édifice municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

#### **I) Demande au réseau biblio**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Inverness désire améliorer le local actuel de sa bibliothèque municipale.

**CONSIDÉRANT QUE** l'amélioration du local bonifiera la qualité du service par une superficie plus grande du local qui permettra l'ajout de livres, une augmentation des espaces pour le rangement, une belle luminosité du local, et la possibilité d'offrir un coin lecture aux usagers et une salle pour les ateliers.

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque municipale est affiliée au Réseau BIBLIO CQLM en vertu d'une convention de services.

R-157-06-2014 Proposé par le conseiller Paul Lambert

De demander l'autorisation au Réseau BIBLIO CQLM de procéder au réaménagement et/ou déménagement de la bibliothèque, tel que prévu au protocole d'entente entre la municipalité et le réseau.

De demander au Réseau BILIO CQLM une analyse-conseil gratuite pour un réaménagement tel que désiré par le conseil municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

#### **J) Demande d'autorisation pour installations de fils électriques sur des poteaux situés dans l'emprise de la municipalité.**

**Considérant que** Monsieur Kevin Caron souhaite construire une résidence sur le lot 574 du rang 8 et que pour obtenir le service de l'électricité il doit se brancher sur la ligne privée de Monsieur Laurent Mercier;

**Considérant que** les poteaux électriques ont été installés dans l'emprise de la municipalité;

**Considérant que** la municipalité doit analyser la demande avant de donner l'autorisation au demandeur ;

R-158-06-2014 Proposé par le conseiller François Parent

Que la municipalité d'Inverness donne son autorisation à monsieur Caron seulement si suite à l'analyse de la demande celle-ci est conforme aux règles applicables pour la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**K) Compte rendu de la visite de Groupe Hénault**

Monsieur Allan Robinson fait un compte rendu de la visite faite par Groupe Hénault le 3 juin 2014 sur le site où s'est produit la fuite de diesel au garage municipal.

**21- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**22- LEVÉE DE LA SÉANCE**

R-159-06-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la séance soit levée à 21 H 45

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale /  
Secrétaire-trésorière